Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_138-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

DÉLIBÉRATION N°2025-138

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 2 décembre 2025

Présents : 24
Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, Mme Marie-Thérèse HUBERSON, M. François-Xavier LEVREL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, M. Dominique GUILLOUET, M. Éric GOASDOUÉ, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Hélène REUX

Absents représentés : 5
Mme Patricia MARTINEAU a donné pouvoir à Mme Sophie BÉZIER
M. Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
Mme Valérie DELCOURT a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
Mme Stéphanie RENAULT a donné pouvoir à M. Jacques ERTLÉ

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
M. Christophe PEGEOT

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_138-DE

7- BUDGET PRINCIPAL 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Mme Lydie DUHIL

Le budget principal de 2025 nécessite quelques ajustements d'inscriptions budgétaires.

Suite au réajustement des crédits de paiement de 2 AP décidé en séance de ce jour, il est nécessaire de réduire les crédits de paiement de 342 201.17 € de 2025 pour l'AP 5002-Construction de la Mairie et de 346 433.68 € de 2025 pour l'AP 5004-Construction d'un ALSH. Par ailleurs, en 2023, la Mairie a touché une amende de police. Celle-ci n'ayant pas réalisé les travaux, elle doit la rembourser.

C'est ainsi que les écritures budgétaires ci-après sont proposées :

INVESTISSEMENT				
Chapitres /opérations/AP	***Imputations***	***Intitulés***	**Rappel Budget Primitif**	**Mouvements**
DEPENSES				
13 -Subventions d'investissements	1345	Amendes de police	0	+ 4 934
AP 5002	Construction de la Mairie		1692 012.92	-342 201.17
AP 5004	Construction d'un ALSH		500 000,00	-346 433.68
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT				**- 683 700.85**
RECETTES				
16 -Emprunts et dettes	1641	Emprunt en euros	2 124 696.00	- 683 700.85
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT				**- 683 700.85**

Vu l'avis de la commission « Projets structurants -Sécurité -Intercommunalité -Personnel communal » du 2 décembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal de 2025 telle qu'elle est détaillée ci-dessus.

Adopté par 22 voix POUR et 7 CONTRE ((M. BARBÉ, Mme COLAS, M. S. MARTINEAU, Mme DELCOURT, M. ERTLÉ, Mme RENAULT, Mme REUX)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sophie BÉZIER

Le secrétaire de séance,
Christophe PEGEOT